



Un conseil personnalisé
pour vous agriculteur

- ☒ **Bénéfice** : l'appui de nos juristes spécialisés en droit rural.
- ☒ **Modalité** : consultation sur rendez-vous à la Chambre d'agriculture ou sur votre exploitation.

CONSULTATION JURIDIQUE ENTREPRISE

Les réponses à vos questions avec l'appui
de nos juristes spécialisés en droit rural



Les avantages

Simple question ou litige, nos **juristes spécialisés en droit rural vous répondent et vous conseillent sur vos droits et obligations** dans les domaines :

- ☒ du **foncier**, des **baux ruraux**, du **contrôle des structures**, des **échanges parcellaires**...
- ☒ des **indemnités** : éviction, périmètres de captage...
- ☒ des **chemins** et des **servitudes**,
- ☒ des **contrats** de production, de vente,
- ☒ de la **succession** et des **régimes matrimoniaux**.

La Chambre d'agriculture de Bretagne est engagée dans une démarche qualité pour ses activités de conseil et formation et respecte un code d'éthique fondé sur nos valeurs, destiné à protéger vos intérêts essentiels.



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BRETAGNE**



Une équipe de juristes spécialisée
en droit rural, aux compétences
complémentaires, pour vous
apporter un conseil objectif,
neutre et confidentiel

L'APPUI D'UN JURISTE SPÉCIALISÉ EN DROIT RURAL

1

Le point sur votre situation



- Sur votre exploitation ou à la Chambre d'agriculture, notre juriste spécialisé.e en droit rural, **répond en toute confidentialité à vos questions.**
- Une **écoute** et une **analyse approfondie** de votre situation lui permettent de **vous informer sur vos droits et obligations**, et de **déterminer avec vous les actions à mettre en oeuvre.**

2

Analyse et conseils



- Notre juriste vous informe et **vous conseille sur les démarches à effectuer.** Selon vos besoins, nous vous remettons un compte-rendu de consultation, une étude ou expertise écrite.

Pensez-y !

- Nous vous proposons aussi près de chez vous des formations courtes : bases juridiques des contrats, fonctionnement des comptes courants associés, prévenir les risques financiers sur son patrimoine...

Retrouvez le programme des formations sur www.formations-agriculteurs.com

Les agriculteurs témoignent

“

*Je loue plusieurs parcelles, je n'avais **aucun écrit avec le propriétaire...** Je m'interrogeais sur la valeur de ce bail verbal et sa durée... J'ai contacté la juriste de la Chambre d'agriculture : elle a **répondu clairement à mes questions** et m'a surtout **conseillé sur les actions à mettre en œuvre pour éviter tout conflit** avec le propriétaire.*”



VOS CONTACTS CONSEILLERS



☒ Côtes d'Armor

Véronique HAMON • Tél. 06 88 20 64 37
veronique.hamon@bretagne.chambagri.fr

☒ Ille-et-Vilaine

Gwenola LESNÉ • Tél. 06 15 16 04 25
gwenola.lesne@bretagne.chambagri.fr

☒ Morbihan

Magali BROUSTAL • Tél. 07 87 67 05 30
magali.broustal@bretagne.chambagri.fr

Olivier GUIGUEN • Tél. 06 08 41 88 90
olivier.guignen@bretagne.chambagri.fr